



Sommaire d'évaluation

Programme de réduction de la menace liée aux armes (PRMA), 2018-2019 à 2023-2024



À PROPOS DE L'ÉVALUATION

La Direction de l'évaluation d'Affaires mondiales Canada (AMC) a travaillé en partenariat avec Goss Gilroy Inc. pour préparer l'évaluation du Programme de réduction de la menace liée aux armes (PRMA) pour la période 2018-2019 à 2023-2024. Les objectifs de l'évaluation étaient d'évaluer la pertinence du programme et son rendement dans l'accomplissement de son mandat et de cerner les domaines à améliorer au niveau du programme et du Ministère.



PRINCIPAUX CONSTATS

- Les investissements et les activités du PRMA sont bien harmonisés avec les priorités en matière de lutte contre les menaces importantes liées aux armes de destructions massives et aux armes conventionnelles, ainsi qu'avec la progression des priorités en matière de non-prolifération, de contrôle des armements et de désarmement.
- L'élaboration et la sélection des projets sont guidées par les partenariats existants et les consultations avec les intervenants, et reposent sur une évaluation des besoins et une compréhension des menaces.
- Il existe des preuves solides que le PRMA atteint ses résultats immédiats et intermédiaires escomptés grâce à des projets dans l'ensemble de ses portefeuilles.
- Le PRMA a fortement mis l'accent sur la durabilité et a intégré les leçons apprises dans la conception des projets. Cependant, les partenaires chargés de la mise en œuvre ont peu d'occasions de tirer des leçons d'autres projets et de collaborer avec d'autres organisations.
- Le programme a contribué de manière notable à la promotion de l'égalité des genres dans les domaines de la non-prolifération, du contrôle des armements et du désarmement, et a fait progresser l'intégration des dimensions de l'égalité des genres dans sa programmation. L'évaluation a permis d'identifier des opportunités additionnelles afin d'élargir la programmation dans ce domaine.
- Le PRMA est bien connu et apprécié à l'échelle internationale, mais il ne jouit que d'une faible visibilité au sein d'AMC et parmi les intervenants canadiens.



RECOMMANDATIONS

1. Le PRMA devrait renforcer son profil et son engagement auprès de la société civile et du monde universitaire canadiens. Cette mesure permettra de renforcer la détermination et le développement des projets et d'accroître la visibilité du programme. Le programme devrait également prendre des mesures pour accroître sa visibilité au sein d'AMC et du gouvernement du Canada.
2. Le PRMA devrait augmenter le niveau d'échange des pratiques exemplaires et des leçons apprises parmi les bénéficiaires de financement existants et avec les bénéficiaires de financement potentiels. Il peut s'agir d'expériences documentées et de réunions virtuelles.
3. Le PRMA devrait continuer à plaider auprès des partenaires internationaux en faveur de l'EG et de son intégration dans les projets. Le PRMA devrait continuer à explorer les possibilités de projets codés EG dans ses programmes, en particulier dans le portefeuille de la sûreté chimique. Il est possible de s'appuyer sur les travaux existants réalisés par les partenaires financés par le PRMA et d'autres intervenants concernant les pratiques exemplaires en matière d'intégration de l'EG dans les activités relatives aux matières chimiques, biologiques, radiologiques et nucléaires (CBRN).

